

Suis-je obligé(e) de me vacciner ?

La liberté de se faire vacciner reste totale. C'est **votre décision**. Vous pouvez demander conseil à votre médecin traitant ou, pour le personnel, au médecin du travail. Le choix de ne pas se faire vacciner sera respecté. **Le vaccin est gratuit.**

Qui va me vacciner ?

Vu les conditions de conservation du vaccin, la vaccination se fera **de façon collective** le même jour.

Pour les **résident.e.s**, ce sera fait par le médecin responsable de la vaccination pour votre service.

Pour le **personnel**, ce sera par le médecin du travail.

Est-ce que je pourrai reprendre une vie 'normale' ?

La vaccination ne mettra pas fin du jour au lendemain à la pandémie de COVID-19 mais vous protégera de manière **presque totale** dès que vous aurez reçu la **seconde dose**.

C'est un **dispositif complémentaire aux mesures de prévention** qui doivent persister dans un premier temps. Mais cela va permettre d'assouplir progressivement les règles de distanciation sociale et de renouer peu à peu avec certaines libertés: reprise des activités, rencontre avec ses proches, etc.

Éditeur responsable: J. Riguelle | Rue de la Rivelaïne 21, B-6061 Charleroi | Janvier 2021
Numéro de dépôt légal D/2021/7646/3

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez demander conseil à votre médecin traitant ou au médecin du travail pour le personnel.

Le site **jemevaccine.be** vous oriente vers des informations accessibles et validées scientifiquement.

 je me vaccine.be
#jemevaccine

COVID-19 Je me vaccine ?

INFORMATIONS
à destination des **usagers**
et des **professionnel.le.s**
des structures d'hébergement

 je me vaccine.be



Un vaccin, à quoi ça sert ?

Lorsqu'on tombe malade du fait d'une infection, le système de défense de notre corps, qu'on appelle « **le système immunitaire** », lutte contre l'agent pathogène qui en est responsable (virus, bactérie, etc.). Il reconnaît des substances caractéristiques de l'agent pathogène (les antigènes) et fabrique des substances destinées à le neutraliser et à l'éliminer : **les anticorps**.

Se faire vacciner, c'est introduire dans notre organisme un agent pathogène rendu **inoffensif** ou un morceau d'agent pathogène « bien choisi ». Notre système immunitaire réagit en produisant les mêmes anticorps pour le combattre.

Si par la suite, on est infecté par le « vrai » agent pathogène, nos défenses immunitaires activées par le vaccin peuvent le neutraliser et nous éviter de tomber malade ; c'est ce qu'on appelle la « **mémoire immunitaire** ».

Depuis le 19^{ème} siècle, la recherche médicale a permis de produire de nombreux vaccins pour **nous protéger des maladies infectieuses** comme par exemple la rage, le tétanos, la poliomyélite, la fièvre jaune, la rougeole, la diphtérie, la grippe et bien d'autres.

Les vaccins contre la COVID-19

Les vaccins des firmes Pfizer et Moderna qui nous arrivent sont constitués d'une molécule appelée **ARN messenger** (mRNA). Cette molécule contient des informations pour que notre corps produise un **antigène**. Cet antigène provoque une **réponse immunitaire** de notre organisme qui produit les anticorps pour **détruire le virus**.

Pour ces vaccins, **deux doses seront nécessaires**. La deuxième devra être injectée trois semaines (21 jours) pour le vaccin Pfizer et quatre semaines (28 jours) pour le vaccin Moderna après la première dose. Ce sont des vaccins très efficaces contre la maladie (près de 95% d'efficacité totale).

L'objectif est qu'au moins 70% de la population soit vaccinée pour **assurer une immunité collective**. Mais tout le monde ne peut être vacciné en même temps. En s'appuyant sur l'avis des expert.e.s, le Conseil Supérieur de la Santé a défini des **publics prioritaires** et des **phases successives** d'accès à la vaccination. En premier, ce sont les personnes âgées vivant en maison de repos et le personnel de ces institutions.

Pourquoi me faire vacciner ?

La première raison, c'est d'**éviter d'avoir la COVID-19** dont les conséquences peuvent être graves.

Ensuite, car c'est la manière la plus efficace pour **se protéger**. La vaccination contribuera aussi à **soulager la surcharge des hôpitaux**.

Enfin, lorsqu'un grand nombre de personnes seront vaccinées, nous pourrons reprendre des **activités plus normales, tout en respectant**, dans un premier temps, les **gestes barrières**.

Quels sont les effets secondaires de la vaccination COVID-19 ?

Comme tous les médicaments, les vaccins peuvent provoquer des **effets indésirables transitoires**: de la fièvre, de la fatigue, des maux de tête ou une réaction locale à l'endroit de la piqûre (douleur, rougeur, gonflement, etc.). Dans de très rares cas, une réaction plus sévère (allergie) peut également être observée. On n'a pas détecté d'autre effet indésirable grave ou de longue durée à ce jour, mais, vu que le vaccin est nouveau, ce risque ne peut jamais être totalement exclu.